



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20200214-BUR-AG-20-004-  
DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 14 février 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Appel à projets 2020 Economie circulaire. Candidature pour le projet de mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo.**

L'an deux mille vingt, le 14 Février à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Michel ROSSI,

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Mesdames Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

**2<sup>ème</sup> convocation : pas de quorum nécessaire**

Votants : 3

Pour : 3

Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Appel à projets 2020 Economie circulaire. Candidature pour le projet de mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo.**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean Michel Savelli en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12<sup>ème</sup> vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu l'appel à projets 2020 relatif à l'économie circulaire lancé par l'ADEME, la Préfecture de Corse et l'Office de l'Environnement de Corse ;

Considérant le volet 3 de cet appel à projets « Interagissez avec les acteurs de votre territoire », et la thématique « écologie industrielle et territoriale » ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

Considérant l'étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques (ZAE) d'Erbajolo menée par le cabinet Ewam, qui a permis suite à un travail collaboratif de recueillir les besoins et attentes des acteurs de la ZAE ;

Considérant que la CAB souhaite mettre en œuvre les préconisations de démarche d'écologie industrielle issues de l'étude préfiguratrice ;

Bureau du 14 février 2020

**OBJET : Appel à projets 2020 Economie circulaire. Candidature pour le projet de mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo.**

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant que s'agissant d'une 2<sup>ème</sup> convocation, le quorum n'est pas nécessaire ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

-Le projet de mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

-La candidature à l'appel à projets 2020 « économie circulaire », avec le projet de mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

-Le plan de financement de ce projet comme suit :

- Dépenses	281 000 € HT	
- Recettes		
o ADEME/OEC :		69,7 % soit 195 900 €
o CAB (autofinancement) :		30,3 % soit 85 100 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 24 FEV 2020  
et publication de notification  
du 24 FEV. 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*